

LE CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE 2025 - 2026



OBJECTIFS :

Valider le Bloc de compétences n°1 :

Accompagner le développement du jeune enfant (EP1)

- Acquérir les compétences pour accueillir, garder les jeunes enfants et entretenir leur cadre de vie, en école maternelle, au domicile des parents ou à son propre domicile, en crèche ou autre accueil collectif
- S'occuper des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Pour postuler : Envoyer CV et Lettre de motivation à : assistfamilleformation@orange.fr

Taux de satisfaction clients : 99 % en 2024

Taux de réussite aux examens : 100 % en 2024

Taux de retour vers l'emploi : 95 % en 2024

Référent handicap : Laurienne BOSSOU

Référente formation : VAN DER DOODT Sabrina

assistfamilleformation@orange.fr

Contenu :

Bloc de compétences n°1 : Accompagner le développement du jeune enfant (100 heures)

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Période en immersion professionnelle : 7 semaines en crèche.

Modalité d'évaluation :

Les épreuves de l'EP1 du CAP Accompagnant Éducatif de la Petite Enfance attestent des compétences du candidat à accompagner le développement du jeune enfant. Cette étape du CAP se déroule en deux épreuves :

- Un oral de 10 minutes : le candidat prépare en amont deux fiches portant sur des domaines de la petite enfance. Les sujets abordés doivent être choisis en fonction des missions effectuées durant les 4 semaines de stage.
- Un entretien avec le jury : à la suite de l'oral, 15 minutes de questions/réponses avec le jury pour compléter les sujets abordés durant l'exposé.

Valider le Bloc de compétences n°2 :

Exercer son activité en accueil collectif (EP2) (50 heures)

- Acquérir les compétences pour accueillir, garder les jeunes enfants et entretenir leur cadre de vie, en école maternelle, au domicile des parents ou à son propre domicile, en crèche ou autre accueil collectif
- S'occuper des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective.

contenu :

Bloc de compétences n°2 : Exercer son activité en accueil collectif

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement,
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant,
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant,
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

Période en immersion professionnelle : 7 semaines à l'école maternelle.

Modalité d'évaluation :

L'épreuve EP2 du CAP EPE « Exercer son activité en accueil collectif » est l'une des trois épreuves à valider pour obtenir le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE). Parmi ces épreuves, il s'agit de la seule qui soit uniquement une épreuve écrite.

La durée de l'EP2 est de 1h30 et son coefficient est de 4, soit 25% de la note pour les épreuves professionnelles.

Les questions de cette épreuve écrite portent sur l'accueil collectif. Le candidat doit alors s'appuyer sur ses connaissances qu'il a enrichies durant sa formation mais aussi sur ses compétences acquises lors de son stage en accueil collectif.

Voici les différents lieux d'accueil collectif :

- École maternelle,
- Établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans (EAJE)
- Accueil Collectif de Mineurs de moins de 6 ans (ACM)

Valider le Bloc de compétences n°3 :

Exercer son activité en accueil individuel (EP3) (50 heures)

- L'objectif principal de cette épreuve est de mesurer la capacité à exercer en accueil individuel du candidat. L'épreuve EP3 s'appuie donc, sur un stage similaire à ce type d'accueil.

Pour les assistantes maternelles ou les gardes à domicile, cette épreuve s'appuie sur l'expérience professionnelle du candidat dans ce domaine.

Le projet d'accueil permet aussi de donner un aperçu de la personnalité du futur professionnel de la petite enfance, que ce soit sur le plan professionnel et sur le plan personnel.

contenu :

Bloc de compétences n°3 : Exercer son activité en accueil individuel : Elaboration du projet d'accueil

Le projet d'accueil donne un aperçu de la personnalité du candidat en tant que professionnel de l'accueil des enfants, tant sur le plan socioprofessionnel sur le plan personnel. Il occupe une place centrale dans cette épreuve : il doit comprendre un certain nombre d'indications relatives à l'aspect légal et à la maîtrise des conditions d'exercice de la profession.

Période en immersion professionnelle : Pas de stage

Modalité d'évaluation :

L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel » du CAP AEPE a un coefficient de 4 et une durée de 2 heures :

- Première partie : 1h30 de préparation,
- Deuxième partie : 5 minutes de présentation orale devant un jury,
- Troisième partie : 25 minutes de réponses aux questions du jury.

En début d'épreuve, chaque candidat reçoit des documents (environ 10 pages) qui ont pour but de recréer une situation professionnelle que le candidat pourrait être amené à rencontrer dans le futur.

Ces documents mentionnent des informations telles que le lieu de travail du candidat, son environnement, sa profession, le nombre d'enfants qu'il garde, ... En effet, ce dossier pourra être constitué d'un plan du logement où les enfants sont accueillis ou encore d'un descriptif des habitudes et consignes des parents par exemple.

Le candidat devra, dans un premier temps, analyser ce dossier et préparer à l'écrit un projet d'accueil en lien avec celui-ci. Ensuite, il devra présenter son projet à l'oral avant répondre à des questions d'approfondissements du jury.

Matières Générales

L'enseignement général du nouveau CAP AEPE a pour objectif de vous préparer au passage de 3 épreuves :

- EG1 : français, histoire-géographie et Education Morale et Civique (EMC).
- EG2 : mathématiques, sciences physiques et chimie.
- EG3 : Education Physique et Sportive (EPS).

L'objectif est d'évaluer votre capacité à bien communiquer à l'oral et à l'écrit, à être en mesure de vous organiser correctement et à éventuellement gérer les parties administratives et comptables de votre futur métier.

1 - Matières obligatoires

• A - MATHÉMATIQUES

Le programme de mathématiques porte notamment sur les notions suivantes :

- Statistiques.
- Probabilités.
- Calculs de proportions, d'effectifs, de fréquences.
- Lecture et création de diagrammes.
- Calculs numériques simples, équations du premier degré.
- Notions de programmations de formules sur tableur.

Ces notions ont pour objectif de vous rendre autonome dans la **gestion administrative et comptable** qui peut être exigée dans le cadre de votre futur métier d'assistante maternelle par exemple.

B - SCIENCES PHYSIQUES-CHIMIE

Le programme de sciences physiques et de chimie aborde des notions variées essentielles à l'exercice d'un métier en relation avec des enfants. Elles vous permettront notamment d'acquérir des **connaissances en sécurité et prévention des risques électriques et chimiques**. Les enseignements théoriques sont renforcés par des exercices pratiques afin d'appréhender au mieux les notions abordées.

C - FRANÇAIS

Les compétences que vous maîtriserez à la suite du programme de français vous permettront de vous présenter à l'examen écrit de 2h et d'appliquer ce que vous aurez appris en :

- Lecture et analyse de documents.
- Expression écrite : correction de la langue, organisation et synthèse des idées.

L'enseignement de français a également pour objectif de vous aider à bien **communiquer avec les différents interlocuteurs que vous rencontrerez dans le cadre de vos fonctions**, qu'il s'agisse des enfants, de vos collègues, des parents ou de vos supérieurs hiérarchiques.

D - HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Le programme comprend 2 thèmes d'histoire contemporaine, 2 thèmes de géographie, ainsi que des notions d'Education Morale et Civique. Cet enseignement vise à vous permettre d'**acquérir une culture générale, à vous aider à effectuer des recherches documentaires ainsi qu'à lire et interpréter différentes documents.**

2 - Options et dispenses

• A - LANGUES VIVANTES

Le nouveau programme du CAP comprend une épreuve optionnelle de langue vivante : il s'agit d'un oral de 20 minutes visant à évaluer vos connaissances dans une langue étrangère de votre choix. Seuls les points au-dessus de 10 seront comptabilisés dans la note globale.

B - CAS DE DISPENSES

Si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme, alors vous pouvez bénéficier d'une dispense aux épreuves générales EG1, EG2 et EG3 :

- Diplôme de niveau IV ou V.
- Diplôme national de l'enseignement supérieur.
- Titre professionnel de niveau IV ou diplôme de niveau IV obtenu dans un état membre de l'UE.

Nous vous recommandons de consulter les annales corrigées de l'ensemble de ces épreuves pour vous préparer au mieux pour le jour de l'examen !

Les épreuves générales du CAP AEPE

Pour les candidats au CAP AEPE ne disposant pas d'un niveau de diplôme français ou européen de niveau IV minimum (CAP, BEP, BEPA, BAC...), des épreuves générales seront au programme de l'examen.

L'objectif de ces épreuves est d'évaluer les huit matières dites générales communes à tous les CAP : français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques, sciences physiques et chimiques et sport.

L'ensemble des épreuves

Les épreuves générales du CAP AEPE, appelées EG, sont réparties en plusieurs catégories :

- 3 épreuves de culture générale (maths, français...) et d'EPS
- 1 épreuve obligatoire de Prévention Santé Environnement
- 1 épreuve facultative de langue vivante

Découvrez ci-dessous le détail de chacune de ces épreuves :

Épreuves des matières dites générales

Les épreuves générales (EG1, 2 et 3) du CAP AEPE sont réparties en 3 unités :

- EG1 : Français / Histoire-Géographie / Enseignement Moral et Civique (EMC)
- EG2 : Mathématiques / Sciences Physiques et Chimiques
- EG3 : Éducation Physique et Sportive

Pour rappel :

Ces épreuves ne concernent que les candidats non titulaires d'un diplôme de niveau 4 minimum.

[Voir page sur les dispenses des épreuves concernant les matières dites générales](#)

Épreuves écrites ou contrôle en cours de formation ?

Selon l'origine du candidat (établissement scolaire public ou privé, centre de formation habilité ou non...), les épreuves générales EG1, EG2 et EG3 peuvent soit prendre la forme d'un **contrôle en cours de**

formation soit la forme d'épreuves écrites et ou orales.

Retrouvez ci-dessous les différents cas :

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Pour :

- Les élèves d'établissements scolaires, publics et privés, **sous contrats**.
- Les apprentis en CFA ou sections d'apprentissage **habilités**.
- Les personnes en formation professionnelle continue (en **établissements publics**)

ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES

Pour :

- Les élèves d'établissements privés **hors contrats**.
- Les apprentis en CFA et sections d'apprentissage **non habilités**
- Les personnes en formation professionnelle continue (en **établissements privés**).
- Les élèves en **enseignement à distance** (c'est-à-dire accompagnés par une école de formation mais étudiant depuis leur domicile) ou candidats libres (étudiants qui se préparent seuls sans aide).

L'épreuve EG1 du CAP AEPE

Matières évaluées : Français / Histoire-Géographie / Enseignement Moral et Civique (EMC)

Type d'épreuves : épreuves écrites + orales

Durée : 2 h 25

Coefficient : 3

L'EG1 est la première épreuve générale de l'examen du CAP AEPE.

Cette épreuve permet d'apprécier la capacité d'analyse de textes, les qualités d'argumentation, d'expression et de communication du candidat.

Elle se compose de la manière suivante :

- **Épreuve écrite de 2 heures + oral de 10 minutes en français**
- **Oral de 15 minutes en Histoire-géographie**

L'épreuve écrite de Français

L'épreuve de français est désormais constituée de deux situations d'évaluation ; l'une écrite, l'autre orale.

Évaluées à parts égales, sur 20 points chacune, l'épreuve de française se déroule de la manière suivante :

- **Épreuve écrite de 2 heures**
- **Épreuve orale de 10 minutes**

Épreuve écrite :

Durée : 2 h

Notation : Sur 20 points

Vous répondez par écrit à des questions de lexique et de compréhension à partir d'un texte.

Vous rédigez ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

Épreuve orale :

Durée : 10 minutes

Notation : Sur 20 points

Vous disposez de 3 minutes pour présenter et restituer une réalisation en lien avec un métier du CAP AEPE ou l'une de vos expériences professionnelles.

Suite à votre exposé, vous aurez 7 minutes d'entretien face à un jury qui vous permettront de préciser certains points abordés, d'en développer certains aspects et de répondre aux questions du jury.

L'épreuve orale Histoire géographie et Enseignement moral et civique

L'épreuve orale d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique se compose d'une seule épreuve en 2 étapes :

- **5 minutes de préparation sur un sujet tiré au sort**
- **10 minutes de présentation face à un jury**

Principe de l'épreuve :

1. Vous devrez présenter huit documents que vous aurez préalablement choisis et travaillés.

Ces 8 documents devront correspondre aux thématiques des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique.

Vous tirez au sort 1 thème parmi les 8 présentés.

En l'absence de documents ou en présence d'une liste de documents non conforme, l'examineur vous proposera un ou des documents afin que vous puissiez présenter l'épreuve.

2. Vous préparez une présentation pendant 5 minutes.
3. Vous avez ensuite 10 minutes pour présenter votre thème à l'oral face à un jury.

Le jury évalue et vérifie vos acquis (capacités, connaissances, repères) et vous amène, si nécessaire, à préciser vos propos.

L'épreuve EG2 du CAP AEPE

Matières évaluées : Mathématiques / Sciences Physiques et Chimiques

Type d'épreuves : épreuve écrite

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

Seconde épreuve générale de l'examen du CAP AEPE, l'EG2 est une épreuve de coefficient 2. Cette épreuve évalue la capacité du candidat à mobiliser ses savoirs et ses compétences dans des situations liées à la profession ou à la vie courante.

Elle permet également de vérifier son aptitude à résoudre correctement un problème et à justifier des résultats obtenus.

L'épreuve écrite de Mathématiques

Durée : 1 h

Notation : Sur 12 points

L'épreuve de mathématiques se compose de deux ou trois exercices ou problèmes qui recouvrent aussi largement que possible l'ensemble du programme de mathématiques.

L'épreuve écrite de Physique - Chimie

Durée : 1 h

Notation : Sur 8 points

L'épreuve de Physique se compose de deux parties :

- **Première partie :** Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma.
- **Deuxième partie :** Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

L'épreuve EG3 du CAP AEPE

Matière évaluée : **Éducation Physique et Sportive**

Coefficient : 1

Les épreuves de sport varient en fonction des académies : natation, tennis de table, course... c'est au moment de l'inscription auprès de l'académie que vous verrez quels sont les sports proposés pour cette épreuve.

Épreuve de PSE

Matières évaluées : **Prévention Santé Environnement**

Durée : 1 heure

Notation : Sur 20 points

Coefficient : 1

Depuis 2021, l'évaluation de la PSE a intégré la liste des épreuves générales, une nouvelle épreuve, obligatoire pour tous.

L'évaluation s'effectue en deux parties :

- **Première partie (12 points) :** À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation, vous devez appliquer une démarche d'analyse en vue de proposer une remédiation, une amélioration, une prévention.
Cette première partie correspondant aux thématiques A, B et D du programme.
- **Deuxième partie (8 points) :** Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'analyse du risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel (sur 5 points) et elle vise à expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence (sur 3 points).
Cette deuxième partie correspond à la thématique C du programme.

Compétences attendues et évaluées :

Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation :

- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence.

Découvrez en détail tous les attendus à cette épreuve particulière

L'épreuve facultative de langue vivante

Pour ceux qui le souhaitent, une épreuve facultative de langue vivante est également disponible :

- **UF : Langue vivante**

Type d'épreuve : orale

Durée : 12 minutes

Coefficient : 1

La liste des langues disponibles pour l'épreuve facultative du **CAP AEPE** dépend de l'académie dans laquelle vous allez passer votre examen. Vous aurez la plupart du temps le choix entre anglais, espagnol et allemand mais d'autres langues peuvent venir s'y ajouter.

Pour rappel : seuls les points excédant 10 sont pris en compte.

L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier les compétences du candidat à :

- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral
- Comprendre un document écrit

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Autonomie et assistance possible

Face à face et en Visio si besoin

Possibilité de parcours modulaire de formation

Notre offre est éligible au CPF – Transition Pro, Demandeur d'emploi

Contactez-nous : assistfamilleformation@orange.fr

Informations non contractuelles.

SECTEURS ET DOMAINES PROFESSIONNELS :

Sanitaire et social, services à la personne

PUBLIC : Demandeurs d'emploi, demandes Individuelles, CPF Salarié, Transition Pro.

DURÉE : 300 heures, variable selon positionnement

Dont 490 heures obligatoires en entreprise

DATES :

- **Du 15 septembre 2025 au 29 mai 2026 (8 mois) : Alternance entre périodes de stage et formation au centre.**
- **Période d'inscription : Du 1^{er} février au 30 septembre 2025.**

Réunion d'informations Collective de la Rentrée CAP AEPE PETITE ENFANCE : Tous les mercredis et vendredis jusqu'au 30 septembre 2025 : De 10h à 12h

- **Test écrit et entretien de recrutement après l'information collective.**

FORMATION MODULABLE

PRÉ-REQUIS : Niveau 3 -ème de collège.

Accès à la formation : Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation, de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

NIVEAU DE SORTIE : Niveau 3 (ancien V)

VALIDATION : Attestation de fin de formation Attestation de compétences Evaluation en fin de formation par l'éducation nationale PSC1-

Débouchés du parcours :

La France est le pays ayant le plus fort taux de natalité en Europe, et notamment en Ile-de-France où la natalité est très forte. Cela implique des besoins croissants en personnel qualifié dans les structures liées à la petite enfance, mais également au domicile, que ce soit le domicile des particuliers employeurs, ou au domicile des assistantes maternelles. Cette formation, qui est un CAP, vous permettra de travailler soit en structure, soit à domicile :

En structure :

- Agent en crèche, auxiliaire petite enfance, assistant éducatif petite enfance, etc.
- ASEM : Agent Spécialisé en École Maternelle, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, agent/adjoint d'animation, etc.
- animateur en halte-garderie, en jardin d'éveil, en pouponnière, en centre de loisir ou au sein de toute structure accueillant de jeunes enfants ;

Passerelle et suite de parcours

consulter France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1569/>

Ce diplôme est également une passerelle directe vers des concours supérieurs :

- Le concours d'ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, permettant d'exercer en école maternelle avec le statut de fonctionnaire ;
- Les concours d'auxiliaire de puériculture ou éventuellement d'aide-soignant : avoir le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance vous dispense de l'épreuve écrite du concours. A noter : l'obtention du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance donne l'équivalence du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Textes de référence

- Fiche RNCP :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28048/>

- Arrêté de création :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038395387>

- Référentiel du diplôme:

<https://eduscol.education.fr/referentiels>

professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf

- Fiche ROM :

https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du_travail/fichemetierrome?

code Rome = k1303

COÛT : Tarif suivant les statuts (Nous contacter).

FINANCEMENT :

CPF

Auto financement

Conseil départemental

Entreprise et OPCO

Projet de transition Pro

AGEFIPH

Pôle Emploi

CONTACT : Assist' Famille Formation - 01 34 43 15 05 - assistfamilleformation@orange.fr